FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination
Représentant du personnel
Comité technique paritaire

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 11 mars 2014 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

NOR : *ETSR1481387A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel institué auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu la demande de M. Manuel LACAMPAGNE notifiée le 17 février 2014, portant démission de son mandat de membre suppléant au comité technique ministériel,

Arrête :

Article 1er

M. Jean-Pierre LAGUETTE, affecté à la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon, est nommé membre suppléant au comité technique ministériel, en remplacement de M. Manuel LACAMPAGNE, sur la liste présentée par l'organisation syndicale du SYNTEF-CFDT, à compter du 1er avril 2014.

Article 2

Le directeur des ressources humaines au secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait à Paris, le 11 mars 2014.

Pour le ministre et par délégation :
La chef du bureau de l'animation du dialogue social,
A.-M. De Bauw